

RENOUVELLEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Comment déposer votre dossier locatif en ligne ? Étape 2/2



Si toutes les pièces obligatoires* ne sont pas ajoutées à votre dossier locatif dans les 15 jours suivants votre confirmation, vous perdrez votre droit d'occupation.

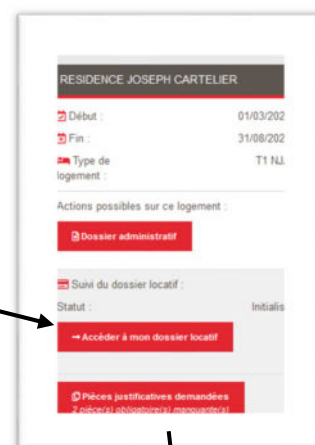
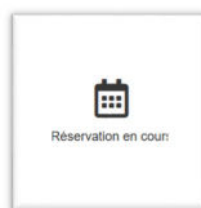
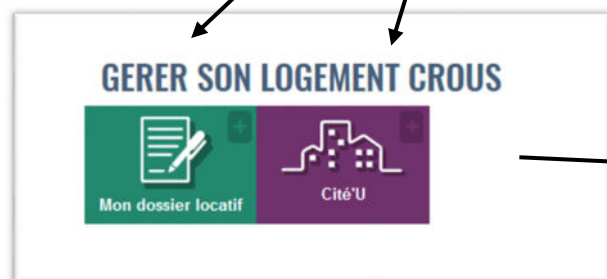
*Pièce d'identité, Assurance habitation renouvelée, garant VISALE



Je viens de confirmer mon renouvellement sur Cité U. Je dois maintenant compléter et signer mon dossier locatif.

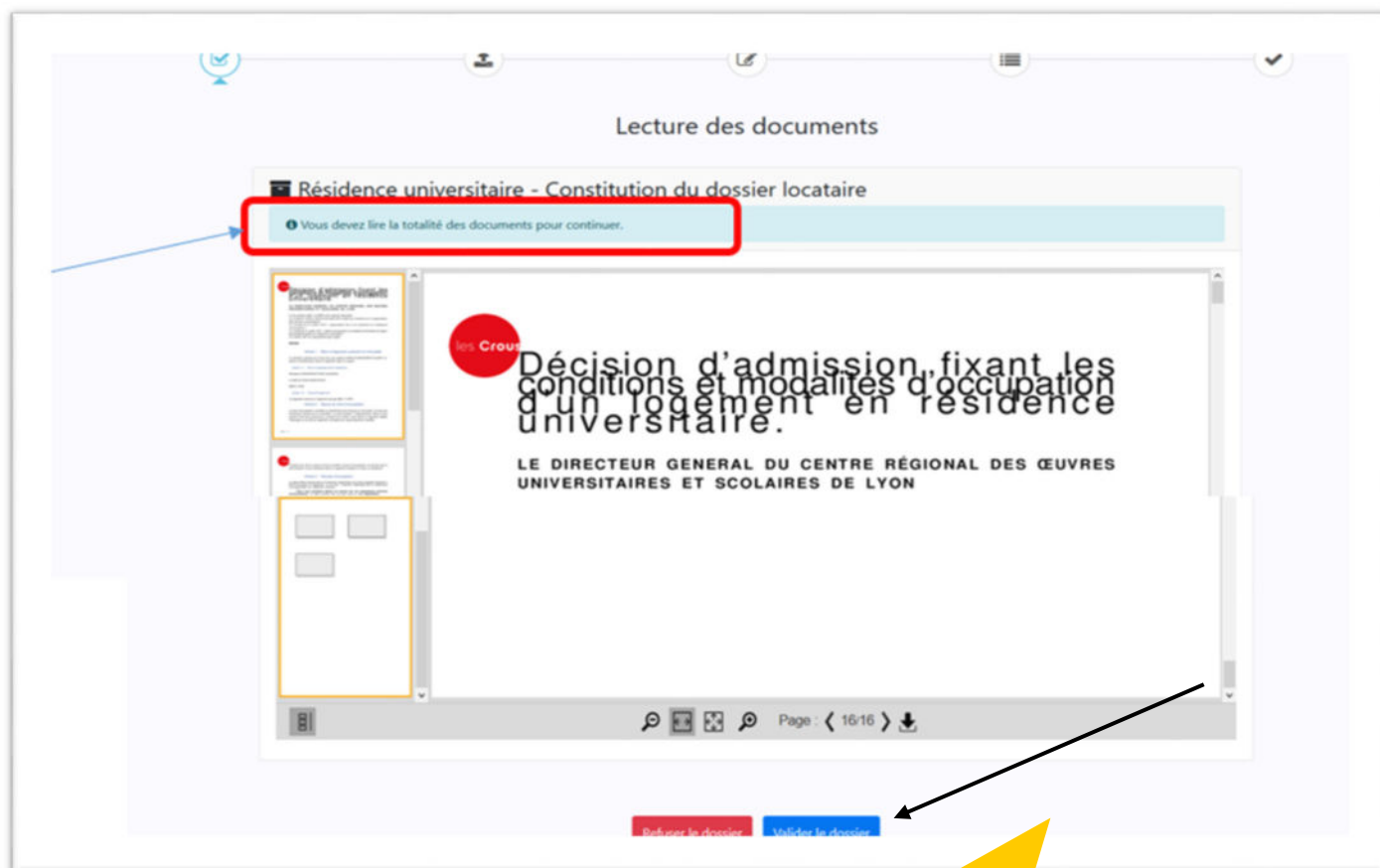
Je vais vous guider :

- Connectez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique «mon dossier locatif»
- ou Cité'U «ma réservation» - dossier locatif

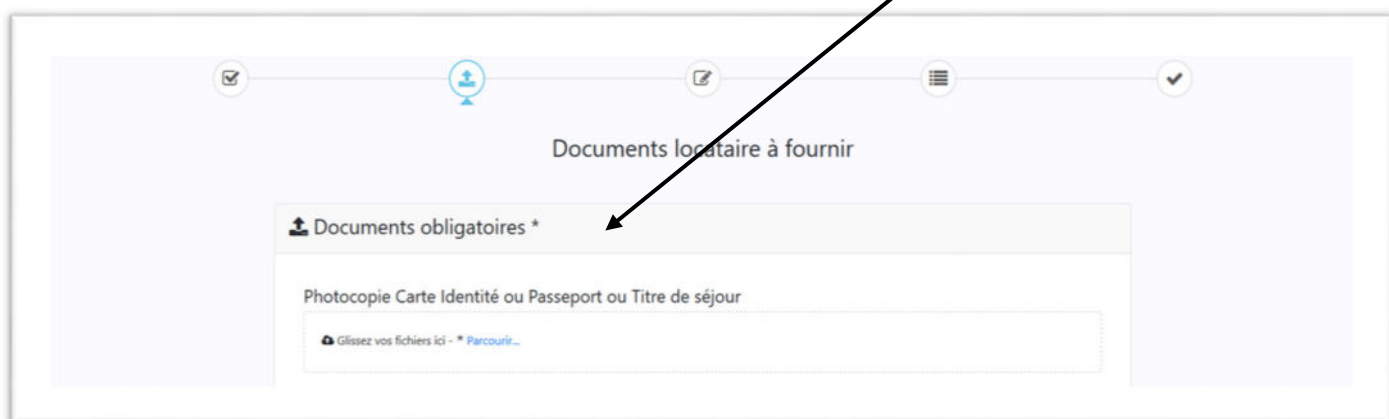


Je viens d'accéder à mon dossier. Quel document dois-je fournir ?

- Vous devez lire obligatoirement l'ensemble des documents (décision d'admission et annexe financière ainsi que le règlement intérieur).
- En bas de page, vous validez votre lecture.
- Vous devez déposer votre pièce d'identité.



Le bouton « Valider le dossier » n'apparaîtra que si vous avez été jusqu'à la fin du document. Vous accèderez au dépôt de la pièce d'identité



Je dois renseigner un mode de cautionnement, quelles sont les possibilités ?

Vous avez 3 possibilités :

VISALE (gratuit)

<https://visale.fr>

Vous devez faire une nouvelle demande dès maintenant de visa VISALE. Vous obtiendrez le visa sous 48h.

PERSONNE PHYSIQUE :

Votre cautionnaire devra être **solvable** et fournir :

- Acte de cautionnement dûment rempli, signé et à redéposer.
- Pièce d'Identité
- 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de Travail
- Justificatif de domicile de mois de 3 mois
- Dernier avis d'impôts sur revenus

Si vous ne pouvez pas fournir une de ces pièces, vous trouverez la liste complète des pièces pour substitution dans l'acte de cautionnement.

PERSONNE MORALE :

Si vous n'êtes pas éligible à Visale et ne pouvez disposer d'une caution personne physique, possibilité exceptionnelle de solliciter une garantie institutionnelle ou privée.

Je valide le récapitulatif de mon dossier. A quel moment dois-je signer mon dossier ?

Après votre validation, votre dossier va être vérifié en résidence :

- Si votre dossier est complet vous recevrez un mail vous invitant à procéder à la signature électronique.
- Si des pièces sont refusées, vous devrez les modifier sans délai.



Tout dossier non validé par toutes les parties entraine la péremption du bail, vous perdrez le droit au renouvellement.

Mon dossier est signé par toutes les parties, ai-je d'autres démarches ?

Oui, vous devez obligatoirement **avant le 30 septembre** déposer sur Cité U :

- Votre certificat de scolarité 2023/2024 (à fournir avant le 30 septembre maximum)

Pour toute information complémentaire, merci de contacter votre résidence.

